



OFFRE D'EMPLOI (3^E AFFICHAGE) CONSEILLER EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (POSTE CADRE)

Sommaire

Sous l'autorité du directeur général et greffier-trésorier, le titulaire du poste est responsable des activités relatives à la gestion des ressources humaines de la MRC et des communications internes.

Responsabilités

- Supporte le directeur général et greffier-trésorier dans la gestion des ressources humaines et les activités de relations de travail ;
- Représente et accompagne l'employeur lors des négociations des politiques de relations de travail et des conventions collectives ;
- Élabore, prépare et administre les politiques de gestion des ressources humaines ;
- Agit comme personne-ressource auprès de la direction, des directeurs de service et du personnel en effectuant des recherches et en proposant des solutions aux problèmes soulevés ;
- Met sur pied des programmes destinés à l'ensemble du personnel ;
- S'assure du respect des lois relevant du champ d'application des ressources humaines ainsi que de l'interprétation et l'application des politiques et conventions internes ;
- S'assure du respect du budget alloué aux activités de gestion des ressources humaines ;
- Voit à l'application de la *Loi sur le développement de la main d'œuvre* ;
- Accompagne les comités de santé et sécurité de la MRC ;
- Collabore avec le directeur général et greffier-trésorier à l'élaboration de la politique de communication interne de la MRC et voit à sa mise en œuvre ;
- En collaboration avec la direction générale et les directeurs de service, planifie les besoins en main-d'œuvre et assure le recrutement, la sélection, l'accueil et l'intégration du personnel ;
- Propose des mesures visant le maintien d'un environnement de travail sain et harmonieux ;
- Administre les dossiers d'accidents de travail et d'invalidité et les dossiers d'absentéisme ;
- Collabore avec la trésorière-adjointe à l'administration des différents régimes de retraite et d'assurance ;
- Supporte les directeurs de service dans l'application des programmes de gestion des ressources humaines ;
- Effectue toute autre tâche connexe.

Formation et expérience préalable

- Formation universitaire en gestion des ressources humaines ;
- Quatre années d'expérience pertinente ;
- Membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines considéré comme un atout important.

Conditions

- Poste cadre permanent à temps plein à raison de 35 heures par semaine ;
- Supervision fonctionnelle du personnel affecté à la gestion administrative des avantages sociaux ;
- Rémunération en fonction de la politique salariale en vigueur à la MRC de La Matapédia.

Dépôt des candidatures

Au plus tard le vendredi 6 septembre 2022 à 16h aux coordonnées suivantes :

MRC de La Matapédia
Concours « Conseiller en gestion des ressources humaines »
420, route 132 Ouest
Amqui (Québec) G5J 2G6
administration@mrcmatapedia.quebec